

Partenariat stratégique UE-Mexique

2008/2289(INI) - 12/03/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 463 voix pour, 20 voix contre et 52 abstentions une recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur un partenariat stratégique UE-Mexique.

La résolution rappelle que le Mexique et l'Union européenne partagent un ensemble de valeurs fondamentales, certains principes communs et des liens tant historiques que culturels. Le poids politique du Mexique sur la scène internationale se consolide peu à peu. Ce pays compte plus de 100 millions d'habitants et sa population est particulièrement jeune puisque 45% de ses habitants ont moins de 20 ans. Il dispose d'une position géostratégique importante en tant que pont entre l'Amérique du Nord et Amérique du Sud, entre les caraïbes et le Pacifique.

Le Mexique est devenu la dixième puissance économique au niveau mondial. Il est membre du G20 et du G5 (Brésil, Chine, Inde, Afrique du Sud et Mexique) et il est le seul pays latino-américain membre de l'OCDE. En outre, le Mexique et l'Union européenne, se sont engagés à promouvoir le principe du multilatéralisme au niveau international.

L'accord de partenariat économique, de concertation politique et de coopération entre le Mexique et l'Union européenne – accord global – signé le 8 décembre 1997 s'articule autour de trois piliers: le dialogue politique, l'établissement progressif d'une zone de libre-échange et la coopération. Depuis son entrée en vigueur en 2000, les relations entre les deux parties se sont approfondies et consolidées, tant sur le plan politique que dans les domaines du commerce et de la coopération.

Le Parlement espère qu'un **futur partenariat stratégique** entraînera un saut qualitatif dans les relations entre le Mexique et l'Union européenne au niveau multilatéral sur des questions d'importance mondiale et qu'il donnera un nouvel élan à l'accord global UE-Mexique dans ses différents domaines, ainsi qu'à ses aspects politiques (y compris les droits de l'homme), environnementaux, socio économiques et en matière de lutte contre le trafic de drogues et d'armes, le crime organisé, le terrorisme et la traite des êtres humains, ainsi que de coopération technique et culturelle et de sécurité.

Les députés recommandent que dans le cadre de l'accord de partenariat stratégique soient prévus, entre autres :

- l'organisation de **sommets annuels** entre l'Union européenne et le Mexique, comme c'est le cas avec les États-Unis, la Russie, la Chine et le Brésil;
- un **volet commercial** reposant sur le traitement d'égal à égal, la solidarité, le dialogue et le respect des caractéristiques particulières du Mexique et de l'Union;
- un **soutien au gouvernement mexicain** et au président Calderón dans leur mission essentielle visant à assainir certaines institutions de l'État et à lutter contre la corruption ;
- un appui au gouvernement mexicain pour ses contributions aux travaux des Nations unies et pour sa **lutte contre le trafic de drogues, le terrorisme international et la criminalité organisée**;
- le dialogue, la coopération et l'échange réciproque de bonnes pratiques dans le cadre des activités de **lutte contre les assassinats de femmes** ;
- la coordination de positions sur des **situations de crise** et des questions importantes au niveau mondial, sur la base d'intérêts et de préoccupations mutuelles ;
- l'élaboration d'orientations claires sur le meilleur moyen de travailler en étroite collaboration afin de **favoriser le multilatéralisme effectif** et de faire face, dans le cadre du droit international, aux menaces communes pour la paix et la sécurité, y compris le trafic de drogues et d'armes, le crime organisé, le terrorisme et la traite des êtres humain ;
-

- la possibilité de discuter de la manière de rendre la **clause relative aux droits de l'homme** et à la démocratie plus opérationnelle et d'évaluer son application ;
- la création d'un **forum de la société civile** Mexique-UE dont il faudrait, dans la mesure du possible, respecter les recommandations;
- un nouvel élan aux **relations bilatérales** ainsi qu'un élargissement et une amélioration des programmes de coopération, comme le programme intégral de soutien aux petites et moyennes entreprises (PIAPYME).

Le Parlement recommande que le Mexique devienne un membre permanent de la nouvelle architecture financière et économique internationale du **G-20**. Il réclame en outre des efforts plus cohérents afin de promouvoir le **transfert scientifique et technologique**, en vue de stimuler une véritable coopération dans la lutte contre le **changement climatique** et d'améliorer la protection de l'environnement.

Les députés demandent qu'un dialogue complet et structuré soit développé au sujet de la **migration**, qu'elle soit légale ou clandestine et invitent le Conseil à envisager l'opportunité d'élaborer, entre autres, un accord sur une politique d'immigration entre les deux parties.

Enfin, ils demandent que soient réaffirmés les engagements en vue de la réalisation des **objectifs du Millénaire pour le développement** et que soit rappelée l'importance de travailler en étroite collaboration en ce qui concerne les questions liées à la cohésion sociale, à l'équité entre les sexes, au changement climatique, au développement durable, à la lutte contre le terrorisme international, au trafic de drogues et à la délinquance, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.